



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les pêcheurs de Bretagne et des Pays de la Loire appellent à une planification énergétique et écologique en mer qui préserve aussi les capacités de pêche maritime française**

**Rennes, le 19 mars 2024 – À l’occasion du débat public sur la planification maritime organisé par la CNDP, les Comités des Pêches de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest apportent leur contribution. Ils ne sont pas favorables à l’implantation de nouvelles éoliennes offshore dans des secteurs qui impacteraient les activités de pêche.**

Depuis le 20 novembre dernier et jusqu’au 26 avril 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) organise une grande concertation déclinée en quatre façades maritimes sur l’avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l’éolien en mer.

À cette occasion, la voix des pêcheurs professionnels de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) s’est exprimée par l’intermédiaire de leurs représentants (Comités régionaux des Pays de la Loire et de Bretagne, Comités Départementaux du Morbihan, du Finistère, des Côtes d’Armor et d’Ille-et-Vilaine) : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-03/CA35-DPLMED-Contribution-Peche-Comites-BZH-PDL.pdf>

Les Comités des Pêches rappellent la valeur patrimoniale et environnementale de la filière halieutique, autant que son importance socio-économique pour la vie des communautés littorales et pour l’indépendance alimentaire de la France. La façade Bretagne-Pays de la Loire représente **42% de la flotte métropolitaine** (1576 navires) et plus de **5 000 marins** pour un chiffre d’affaires de plus de **500 millions d’euros** (pour la production de l’amont de la filière uniquement). Un déploiement irrationnel de l’éolien mettrait en péril l’une des filières les plus structurantes, avec le tourisme, des littoraux français.

#### **Non à toute planification qui hypothèque l’avenir des pêches maritimes**

La position des Comités des Pêches est claire :

- Les propositions de zonages des Énergies Marines Renouvelables (EMR) à l’horizon 2035 sont irrecevables en l’état. Parmi ces propositions, l’agrandissement des parcs côtiers existants apparaît même comme une provocation.
- L’établissement des zones de protection forte (ZPF) doit être instruit au cas par cas, sur la base de données scientifiques robustes (analyses de risques pêche), et non sur de vagues principes de précaution qui ont trop souvent porté atteinte à l’ensemble de la filière.

---

#### **CONTACTS PRESSE**

**Bretagne** : Ronan LE FLECHER : 06.20.69.85.72 / rleflecher@gmail.com

**Pays de la Loire** : Alexandre BORREIL : 06.76.32.27.69 / aborreil@aya-communication.fr

« Si la compatibilité entre l'éolien offshore, la protection de l'environnement et des pêches compétitives est le but poursuivi par l'Etat, ce dernier doit en créer les conditions propices » insistent Olivier Le Nézet et José Jouneau, présidents respectifs des CRPMEM de Bretagne et des Pays de la Loire.

### **L'État doit prendre ses responsabilités pour l'équilibre des activités**

Les professionnels de la mer sont **ouverts au dialogue** et participent activement au débat public notamment au travers d'un Cahier d'Acteurs argumenté en toute transparence. Ils y présentent notamment les **Zones d'Importance pour la Pêche** qui doivent nécessairement être prises en compte avant toute considération pour l'implantation de nouvelles activités en mer. Or, des cartes de zones propices au déploiement des EMR sont parues récemment, sans prise en compte des activités de pêche, pourtant au cœur des enjeux de souveraineté alimentaire...

« Ne pas intégrer la pêche dans la planification est invraisemblable. Nous sommes attachés à l'importance d'échanger au plus près du terrain, et souhaitons être impliqués dès le début des discussions, avec toutes les parties prenantes et les acteurs concernés. L'Etat doit prendre ses responsabilités en ce sens. » poursuivent Olivier Le Nézet et José Jouneau.

Les Comités des Pêches de la façade NAMO restent donc disposés à étudier, aux côtés des services de l'État, les conditions du déploiement des EMR, sous réserve que celui-ci soit envisagé dans une logique d'équilibre des usages maritimes.

Toujours prompts, par nature autant que par nécessité, à innover et à s'adapter, les pêcheurs bretons et ligériens ne laisseront par contre pas passer un projet aberrant de planification de l'utilisation des espaces maritimes, dont ils se sentent plus que jamais les premiers gardiens.

#### **À PROPOS DES COMITÉS DES PÊCHES**

*Encadrant sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) des activités historiques qui recensent plus de 1 500 navires, soit 170 000 tonnes de captures annuelles pour plus de 500 M€ de valorisation, les comités régionaux des pêches de Bretagne et des Pays de la Loire et leurs comités départementaux veillent à la défense et au développement d'une pêche durable et responsable.*

---

#### **CONTACTS PRESSE**

**Bretagne** : Ronan LE FLECHER : 06.20.69.85.72 / rleflecher@gmail.com

**Pays de la Loire** : Alexandre BORREIL : 06.76.32.27.69 / aborreil@aya-communication.fr